

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 9 mai 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 9 mai 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Pascal DALIGAULT, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT

### Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Jean-Daniel GOUDIER  
Nathalie BOUILLARD à Brigitte LAIR  
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT  
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE  
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE

Sylvain DELANGE à Hervé PONDEMER  
Flavien DELÊTRE à Benoît BALAIS  
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT  
Najat LEMERAY à Valérie DESQUESNE

### Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20230515-23\_05554-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2023  
Date de réception préfecture : 26/05/2023

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2023 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL.2023-047 - Désaffectation du bâtiment destiné à l'enseignement scolaire public de la commune de Saint-Pierre-la-Vieille**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la demande de la commune à Monsieur le Préfet du Calvados en date du 15 mai 2023,

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2023, l'école n'aura plus d'activité scolaire publique dans les locaux dédiés à cet effet sur la commune déléguée de Saint Pierre-la-Vieille.

La commune de Condé-en-Normandie s'est engagée dans une réflexion sur la nouvelle affectation des bâtiments afin de pouvoir lui donner une nouvelle utilisation. Une association a pour projet une école alternative et dispenser un enseignement inspiré de la méthode Montessori et Freinet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **DÉCIDE** de la désaffectation de l'école publique de Saint-Pierre-la-Vieille, à compter 10 juillet 2023
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 15 mai 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

